

## Les points forts

### • Concept et cible

Les astucieuses de Swiss santé s'inscrivent dans le cadre d'un concept original, qui peut se résumer à «ne payer que les garanties et services qui me sont indispensables» ; cela se traduit par une **offre simple** tout en restant de qualité, **au prix le plus juste**, destinée à des personnes qui cherchent à être couvertes correctement sans payer pour des garanties ou services qu'elles n'utiliseront pas, quitte à assumer elles mêmes certaines dépenses. Ces formules visent une clientèle qui a peu d'habitudes médicales et plutôt jeune (25-40 ans). Elles ne sont pas adaptées à une clientèle à faibles revenus qui ne rechercherait que le prix : besoin de faire l'avance de frais à la pharmacie par exemple, le service de tiers payant étant nécessaire à une clientèle à faibles revenus.

### • Des garanties dites responsables

Les formules astucieuses de Swiss santé répondent aux critères de définition des **garanties dites «responsables»** (loi de réforme de l'assurance maladie du 13 août 2004 et textes d'application qui s'y rattachent), et à ce titre présentent les avantages suivants, sous réserve de remplir les autres conditions afférentes :

- exonération de taxe de 7% au titre des conventions d'assurance
- éligibilité à l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé
- éligibilité à la fiscalité Madelin.

### • Une souscription facile

- une garantie **vie entière immédiate**
- **aucun** délai d'attente
- une souscription possible jusqu'à 65 ans **sans questionnaire de santé**
- la possibilité de souscrire dans le cadre de la loi Madelin
- la possibilité de bénéficier de l'**aide à l'acquisition d'une complémentaire santé** sous réserve de remplir les conditions afférentes

### • Des garanties efficaces

- des garanties de base sans superflu : **l'essentiel à un tarif très compétitif**
- deux formules pour s'adapter aux habitudes des prospects en matière de santé, ainsi qu'aux particularités de l'offre de soins de leur lieu de résidence. Par exemple, la formule 2 est plus adaptée à certaines grandes agglomérations avec concentration de spécialistes de secteur 2.
- **hospitalisation : prise en charge** sur demande préalable
- en option : une **indemnité journalière forfaitaire en cas d'hospitalisation**, pour la prise en charge des dépenses non remboursées par la Sécurité sociale : chambre particulière par exemple.

### • Des tarifs simples et très compétitifs

- un tarif unique valable dans tous les départements et pour tous les régimes
- gratuité à partir du 3<sup>e</sup> enfant
- aucun frais de fractionnement, ni frais de dossier.

### • L'accès à des services de Carte Blanche

Les astucieuses de Swiss santé n'offrent pas de service de tiers payant, mais donnent accès aux autres prestations de Carte Blanche et permettent aux assurés de bénéficier de services performants auprès des **professionnels de santé** partenaires accrédités, répondant à un certain nombre de critères objectifs d'exigence, tant qualitatifs que de services :

- **des engagements de qualité et de modération tarifaire** chez plus de 7 000 opticiens, près de 4 000 chirurgiens-dentistes, ainsi que chez les audioprothésistes, ostéopathes et diététiciens partenaires. L'assuré demeure naturellement libre de consulter un professionnel de santé hors du réseau Carte Blanche, hors conditions spécifiques indiquées ci-dessus.
- l'accès aux actions organisées par Carte Blanche Asso : **information santé et prévention** par téléphone, accès personnalisé au site d'information prévention santé **www.cartesblanchesante.com**.
- la télétransmission des données par la Carte Vitale, reste possible, selon les accords avec les Caisses d'Assurance Maladie.

## Vos outils d'aide à la vente

- Dépliant les astucieuses de Swiss santé : Mod. 5091
- Bandeau : Mod. 5092
- Proposition frais médicaux : Mod. 5081
- Dispositions générales : Mod. 5080
- Carnet de 25 autorisations de prélèvement SwissLife Prévoyance et Santé : Mod. 5078
- Projets sur Cd-Rom

# Les astucieuses de Swiss santé - Garanties

## Des garanties responsables

Les formules astucieuses présentées ci-dessous sont dites "**responsables**", c'est à dire qu'elles respectent les exigences définies dans la loi du 13 août 2004 portant réforme de l'assurance maladie et les dispositions des textes d'application qui s'y rattachent, à savoir :

### ■ Pour être responsables, les garanties ne doivent pas rembourser :

- la contribution forfaitaire de 1 € par acte médical prélevée par le régime obligatoire depuis le 01/01/2005
- les majorations de TM en cas de non respect du parcours de soins coordonné
- le dépassement d'honoraires des spécialistes consultés en dehors du parcours de soins, à hauteur de 8 € en général au 01/01/07

### ■ Pour être responsables, les garanties doivent rembourser :

- les consultations et prescriptions du médecin traitant et du médecin correspondant, à hauteur d'un **minimum de** :
  - 100% y compris remboursement de la Sécurité sociale pour les consultations
  - 95% (y compris remboursement Ss) pour les médicaments pris en charge à 65% par la Sécurité sociale
  - 95% (y compris remboursement Ss) pour les prescriptions d'analyses
- au moins 2 actes de prévention parmi la liste fixée par arrêté du 8 juin 2006

► Les formules astucieuses de Swiss santé prennent en charge le ticket modérateur de l'ensemble des actes concernés par cet arrêté.

**En contrepartie**, ces garanties "responsables" permettent à l'assuré de bénéficier, à condition de remplir les autres obligations afférentes, de :

- l'**aide à l'acquisition d'une complémentaire santé**, pour les personnes dont le revenu est inférieur au seuil défini (CMUC + 20%)
- la **fiscalité Madelin**
- l'exonération de **taxe sur les conventions d'assurance à 7%**.

## Les garanties des formules astucieuses

Souscription jusqu'à 65 ans inclus, sans questionnaire de santé

	Formule 1	Formule 2
<b>Hospitalisation</b> • Frais de séjour • Chirurgie - Anesthésie • Forfait hospitalier - durée illimitée • Transport du malade	100 % frais réels 100 %	150 % frais réels 150 %
<b>Honoraires</b> • Médecins, auxiliaires médicaux, laboratoires • Imagerie, radiologie, échographie • Actes de spécialité : ATM (actes techniques médicaux)	100 % 100 % 100 %	150 % 150 % 150 %
<b>Pharmacie**</b> • Médicaments et homéopathie remboursés par la Sécurité sociale	<b>30 % de la base de remboursement de la SS*, en plus de ce que prend en charge la Sécurité sociale</b>	
<b>Optique</b> • Verres et montures + lentilles remboursées par la Sécurité sociale + un forfait par an par bénéficiaire valable également pour les lentilles non remboursées	100 % 50 €	150 % 150 €
<b>Dentaire</b> • Soins, Prothèses, Orthodontie	100 %	150 %
<b>Prestations diverses</b> • Cures thermales • Prothèses et Appareillage auditif, orthopédique • Maternité : Actes d'obstétrique	100 % 100 % 100 %	150 % 150 % 150 %
<b>OPTION</b>		
• Indemnité forfaitaire en cas d'hospitalisation	40 €/jour	40 €/jour

*Les prestations sont exprimées en pourcentage des bases de remboursement de la Sécurité sociale, y compris les remboursements du régime obligatoire (à l'exception du poste PHARMACIE), dans la limite des frais réellement engagés. En secteur non conventionné, les honoraires sont calculés sur la base du tarif d'autorité de la Sécurité sociale.*

\*\*Pharmacie : - soit un total de 95 %, y compris remboursement du régime obligatoire, pour les médicaments pris en charge à 65 % par la Sécurité sociale, - et un total de 65 %, y compris remboursement du régime obligatoire pour les médicaments pris en charge à 35 % par la Sécurité sociale. - et un total de 45 %, y compris remboursement du régime obligatoire pour les médicaments pris en charge à 15 % par la Sécurité sociale.

### Option indemnité forfaitaire en cas d'hospitalisation

40 €/jour en cas d'hospitalisation, aucun délai d'attente, versée du 1er au dernier jour de l'hospitalisation quel qu'en soit le motif : pas de gestion par événement, les hospitalisations de durée inférieure à 24 heures (hospitalisation de jour) et l'hospitalisation à domicile ne sont pas indemnisées ; l'indemnité peut servir à : financer la chambre particulière, les frais de télévision, le lit d'accompagnant ou à toute autre utilisation dans le cadre du séjour en établissement hospitalier.

# Les astuces de Swiss santé - Conditions de souscription

Les astuces de Swiss santé	
Age de souscription	Jusqu'à 65 ans (inclus) ..... Age à considérer = âge au jour de la date d'effet du contrat
Questionnaire de santé	Souscription <b>sans</b> questionnaire de santé ➤ proposition Mod. 5081
Délais d'attente	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Aucun délai d'attente</li> </ul>
Modalités de paiement	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Au mois par prélèvement automatique obligatoire.</li> <li>● Au trimestre, semestre ou année par avis d'échéance ou prélèvement.</li> <li>● Acompte d'un mois, si enregistrement du contrat avant le 10 du mois, sinon 2 ou 3 mois.</li> <li>● Quatre dates de prélèvement au choix : le 5, le 10, le 20 ou le dernier jour du mois.</li> <li>● Aucun frais.</li> </ul>
Tarif enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Jusqu'à 19 ans révolus (sauf enfant de moins de 20 ans assuré seul et en activité professionnelle : appliquer le tarif 20 ans)</li> <li>● Degré de dégressivité pour le 2<sup>ème</sup> enfant</li> <li>● Gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant</li> </ul>
Date d'effet / échéance anniversaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Date d'effet = le lendemain à midi du jour du paiement de la première cotisation et au plus tôt à la date fixée aux dispositions personnelles, après acceptation de la proposition par la Compagnie (possibilité d'effet différé : 90 jours maximum).</li> <li>● Contrat établi pour un an avec tacite reconduction.</li> </ul>

**Tarif unique pour tous les régimes (SS, TNS, Amexa, SS agricoles)  
Tarif unique pour tous les départements**

<b>Formule 1</b>					<b>Formule 2</b>				
<b>Age</b>	sans option		avec option indemnité en cas d'hospitalisation		<b>Age</b>	sans option		avec option indemnité en cas d'hospitalisation	
	homme	femme	homme	femme		homme	femme	homme	femme
20	11,69	15,65	15,52	19,48	20	23,24	28,95	27,07	32,78
21	12,63	15,92	16,46	19,75	21	23,58	29,48	27,41	33,31
22	12,89	16,05	16,72	19,88	22	23,94	29,84	27,77	33,67
23	13,03	16,31	16,86	20,14	23	24,28	30,35	28,11	34,18
24	13,28	16,58	17,11	20,41	24	24,62	30,87	28,45	34,70
25	13,55	16,97	17,38	20,80	25	24,97	31,38	28,80	35,21
26	14,08	17,63	17,91	21,46	26	25,32	31,91	29,15	35,74
27	14,34	18,02	18,17	21,85	27	25,85	32,44	29,68	36,27
28	14,60	18,41	18,43	22,24	28	26,35	32,96	30,18	36,79
29	14,87	18,82	18,70	22,65	29	26,88	33,47	30,71	37,30
30	15,13	19,21	18,96	23,04	30	27,40	33,98	31,23	37,81
31	15,40	19,73	19,23	23,56	31	27,92	34,51	31,75	38,34
32	15,65	20,13	19,48	23,96	32	28,44	35,04	32,27	38,87
33	15,92	20,52	19,75	24,35	33	28,95	35,72	32,78	39,55
34	16,18	20,93	20,01	24,76	34	29,48	36,42	33,31	40,25
35	16,31	21,32	20,14	25,15	35	29,84	37,11	33,67	40,94
36	17,10	22,23	20,93	26,06	36	30,35	37,81	34,18	41,64
37	17,36	22,63	21,19	26,46	37	30,87	38,32	34,70	42,15
38	17,63	22,89	21,46	26,72	38	31,38	39,02	35,21	42,85
39	18,02	23,29	21,85	27,12	39	31,91	39,71	35,74	43,54
40	18,41	23,69	22,24	27,52	40	32,44	40,41	36,27	44,24
41	19,08	24,34	22,91	28,17	41	32,96	41,11	36,79	44,94
42	19,47	24,74	23,30	28,57	42	33,47	41,79	37,30	45,62
43	19,73	25,13	23,56	28,96	43	33,98	42,49	37,81	46,32
44	20,13	25,65	23,96	29,48	44	34,51	43,19	38,34	47,02
45	20,52	26,17	24,35	30,00	45	35,04	43,88	38,87	47,71
46	21,18	26,97	26,35	32,14	46	35,72	44,58	40,89	49,75
47	21,56	27,49	26,73	32,66	47	36,42	45,26	41,59	50,43
48	21,97	28,02	27,14	33,19	48	37,11	46,13	42,28	51,30
49	22,37	28,55	27,54	33,72	49	37,81	46,82	42,98	51,99
50	22,63	29,08	27,80	34,25	50	38,32	47,69	43,49	52,86
51	23,03	29,45	28,20	34,62	51	39,02	48,56	44,19	53,73
52	23,42	29,99	28,59	35,16	52	39,71	49,42	44,88	54,59
53	23,81	30,53	28,98	35,70	53	40,41	50,29	45,58	55,46
54	24,20	31,04	29,37	36,21	54	41,11	51,16	46,28	56,33
55	24,61	31,58	29,78	36,75	55	41,79	52,02	46,96	57,19
56	25,26	32,36	31,43	38,53	56	42,84	53,41	49,01	59,58
57	25,92	33,16	32,09	39,33	57	43,88	54,79	50,05	60,96
58	26,57	33,94	32,74	40,11	58	44,92	56,01	51,09	62,18
59	27,23	34,86	33,40	41,03	59	46,13	57,39	52,30	63,56
60	27,89	35,65	34,06	41,82	60	47,18	58,79	53,35	64,96
61	28,55	36,57	34,72	42,74	61	48,12	59,96	54,29	66,13
62	29,21	37,49	35,38	43,66	62	49,08	61,16	55,25	67,33
63	29,99	38,42	36,16	44,59	63	50,07	62,39	56,24	68,56
64	30,77	39,33	36,94	45,50	64	51,07	63,64	57,24	69,81
65	31,58	40,38	37,75	46,55	65	52,09	64,91	58,26	71,08
	<b>Enfant (0/19 ans)</b>		<b>Enfant (0/19 ans)</b>			<b>Enfant (0/19 ans)</b>		<b>Enfant (0/19 ans)</b>	
1er	11,97		14,98		1er	20,47		23,48	
2nd	9,74		12,75		2nd	16,64		19,65	

**Codes produits :**

<b>Formule 1</b>		
	sans option	avec option
Salariés	SW01	SW01H
Salariés Madelin	SW01M	SW01MH
Salaries agricoles	SW01A	SW01AH
TNS	NW01	NW01H
TNS Madelin	NW01M	NW01MH
AMEXA	AW01	AW01H

<b>Formule 2</b>		
	sans option	avec option
Salariés	SW02	SW02H
Salariés Madelin	SW02M	SW02MH
Salaries agricoles	SW02A	SW02AH
TNS	NW02	NW02H
TNS Madelin	NW02M	NW02MH
AMEXA	AW02	AW02H

La cotisation évolue chaque année à l'échéance principale de 2 % jusqu'à 65 ans, puis de 3 % à partir de 66 ans.